



LIVRET D'ACCUEIL



SOMMAIRE

1. Présentation Créalyz
2. Situation géographique
3. Informations sur la formation
4. Moyens logistiques
5. Accueil des personnes en situation d'handicap
6. Droits et devoirs de l'apprenant
7. Règles de sécurité
8. Règlement intérieur

1) CRÉALYZ

Créalyz est un organisme de formation spécialisé en entrepreneuriat

Nous nous sommes efforcés de créer une offre de formation pour faciliter la création/ reprise d'entreprise et la pérennité des jeunes entreprises.

Les statistiques montrent que les 3 grandes causes de défaillances des jeunes entreprises sont :

- 1) Les Erreurs de gestion et le manque de financement
- 2) Le manque de stratégie commerciale et d'étude de marché préalable
- 3) Le manque de formations des équipes dirigeantes et des collaborateurs

Formations conçues par des entrepreneurs pour des entrepreneurs

Notre ambition est d'accompagner la réussite des porteurs de projets et des entreprises en proposant des formations adaptées à chaque étape de la vie de l'entrepreneur et de ses salariés : Création, lancement et développement.

Nos formations action : Moins de blabla + de mise en pratique

Nos formations sont entièrement adaptées aux situations de travail. On n'est donc pas uniquement sur de la théorie mais sur l'analyse de cas réels et la mise en place d'actions précises pour atteindre des objectifs. Nous proposons des formations sur mesure, à vos horaires et à votre rythme

Expertise

Carine SORIANO fondatrice de Créalyz, diplômée d'un D.E.S.S en économie et gestion d'entreprise et spécialiste de l'entreprise depuis + de 15 ans.

« Passionnée par le monde de l'entrepreneuriat et du développement économique, j'ai eu envie d'apporter une autre dimension dans ce domaine. Comment ? En apportant beaucoup de pragmatisme et de créativité dans un milieu qui est souvent compliqué pour les novices. Grace à Créalyz je souhaite faciliter le quotidien des entrepreneurs en regroupant en son sein d'une même structure les axes fondamentaux de la formation pour la réussite d'une entreprise. A travers ses missions Créalyz souhaite également encourager l'esprit entrepreneurial et mettre en lumière les compétences et les valeurs de chacun »

Carine Soriano

2) SITUATION GÉOGRAPHIQUE

POUR LES FORMATIONS INDIVIDUELLES

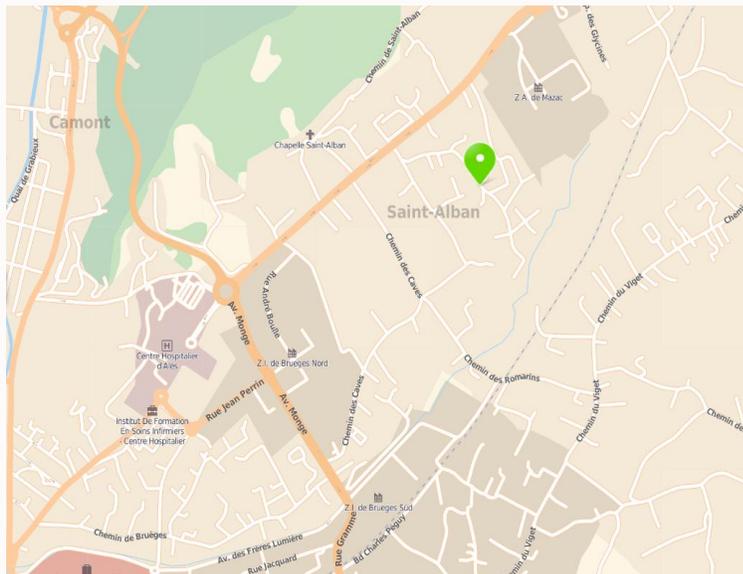
En voiture :

- Entrer l'adresse : 54 C Chemin de la Massippe . si GPS

Local accessible aux personnes à mobilité réduite

- En absence de GPS le plan

ROCADE ALES prendre direction Salindres (Aubenas) puis : cf plan ci-dessous :



En train / Bus :

Gare SNCF d'Alès

puis à la gare prendre le bus n°20 et 21 direction Salindres

POUR LES FORMATIONS COLLECTIVES :

Le lieu de formation est :

INNOV' ALES, situé

14 Boulevard Charles Péguy – 30 100 ALES

Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite

Pour s'y rendre :

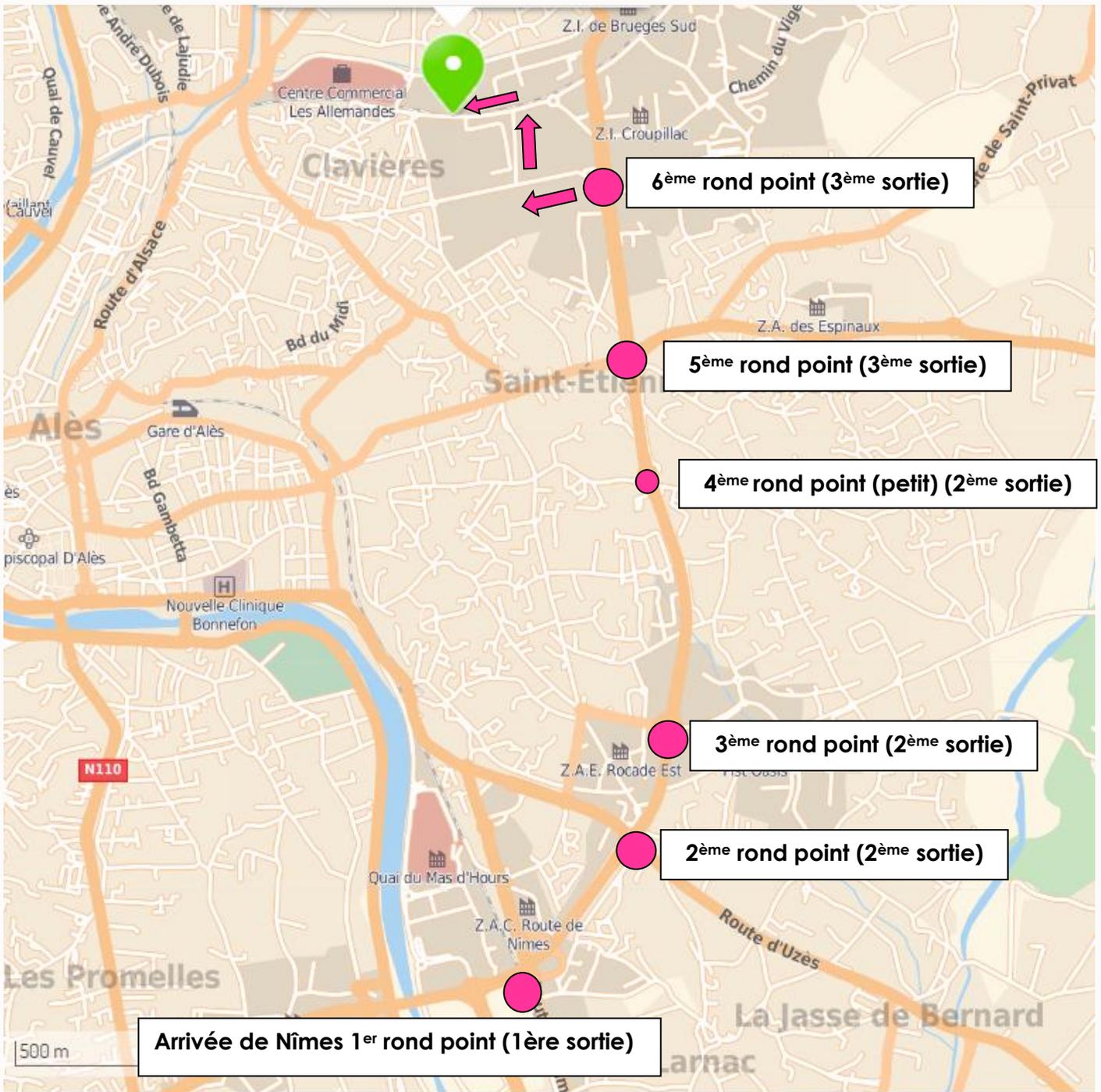
En voiture :

- Entrer l'adresse : 14 Boulevard Charles Péguy – 30 100 ALES si GPS

- En absence de GPS le plan

En arrivant de Nîmes prendre direction Mende puis : cf plan ci-dessous :

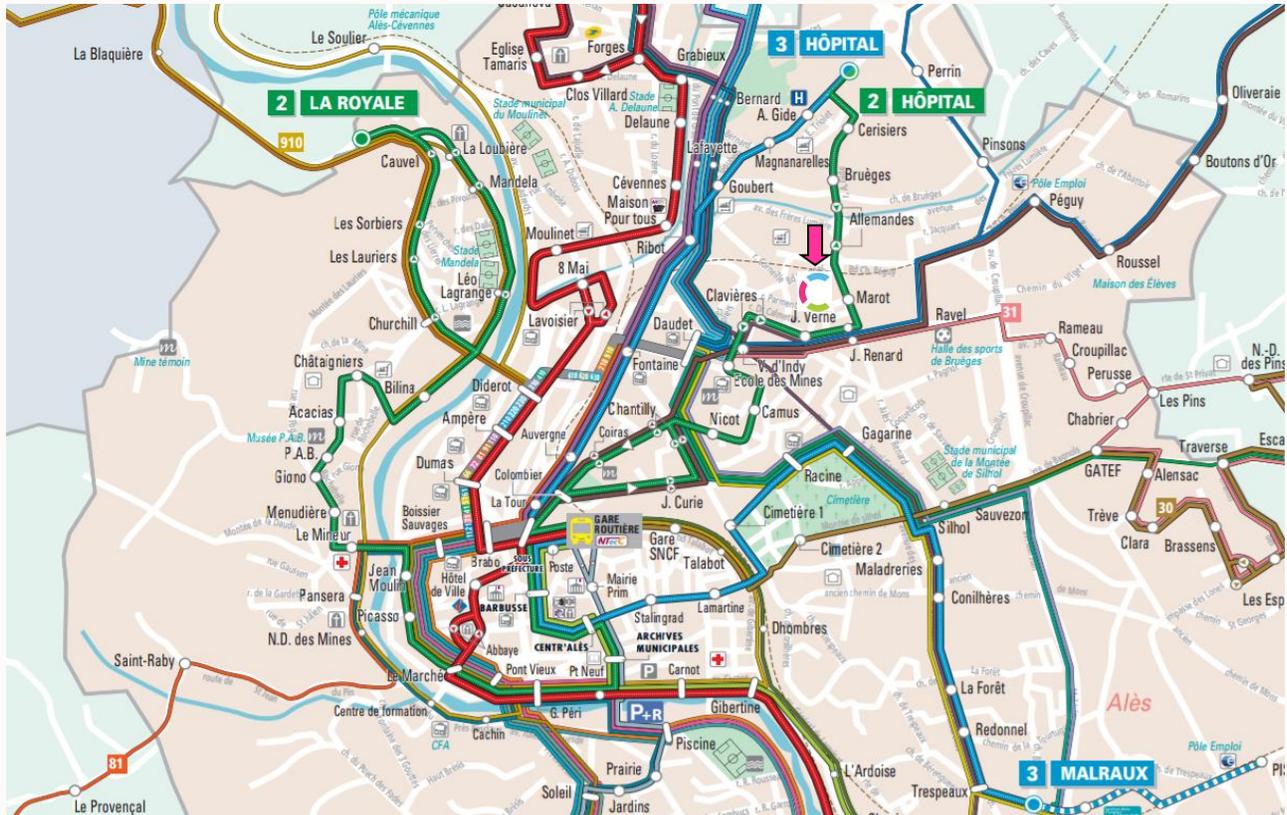




En train / Bus :

Gare SNCF d'Alès

puis à la gare prendre le bus n°21 direction Salindres



3) INFORMATIONS SUR LA FORMATION

Pendant toute la durée de la formation les horaires seront de 9 heure à 17 heure, environ, avec

plusieurs pauses dont une le midi. Il y a possibilité de manger sur place, une salle et diverses

installations sont mises à disposition.

En cas d'absence ou de retard au stage, vous devez en avvertir le formateur.

4) MOYENS LOGISTIQUES

Au sein des locaux vous aurez à votre disposition diverses installations qui sont :

- Une salle de repas avec micro-onde et frigo
- Une espace détente en terrasse

5) ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

Pour les demandes des personnes en situation de handicap, nous prenons en compte les besoins d'aménagement afin de rendre les formations accessibles.

Contactez : **Carine SORIANO** : carine@crealyz-entrepreneur.fr ou **04 66 54 80 78**

6) DROITS ET DEVOIR DE L'APPRENANT

- L'apprenant doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.
- Acteur et observateur, l'apprenant réalise des transmissions écrites et orales.
- Chaque apprenant est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement) et des droits des usagers. Nous insistons particulièrement sur le respect :
 - de l'utilisateur en tant que personne
 - des règles d'hygiène (une tenue correcte et propre, respect des matériels)
 - des règles de civilité

- L'apprenant est acteur de sa formation. La richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre, de son investissement et de sa curiosité

7) RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Chaque apprenant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.
- Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.
- Les apprenants ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique.
- Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les apprenants. Les apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement

8) RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Formation Préambule

Créalyz SAS développe des activités de formation professionnelle. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants (apprenants) suivant une formation organisée par Créalyz SAS.

Article 1 :

Conformément à la législation en vigueur (Art. L6352-3 à 5 et R.6352-1 à 8 du code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires.

Article 2 : Personnes concernées

Le Règlement s'applique à tous les apprenants inscrits à une session dispensée par Créalyz SAS. et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque apprenant est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Règles générales

Chaque apprenant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Article 4 : Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer et de « vapoter » au sein des locaux.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux apprenants de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

Article 7 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les apprenants.

Les apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

Article 8 : Produits toxiques

Les apprenants ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique, ou encore des équipements pouvant nuire au bon fonctionnement de la Pépinière.

Article 9 : Animaux

Les animaux sont interdits dans l'ensemble des lieux. (sauf au siège social de Créalyz)

Article 10 : Tenue et horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par Créalyz SAS et portés à la connaissance des apprenants. Les apprenants sont tenus de respecter les horaires. En cas d'absence ou de retard au stage, l'apprenant en avertit le formateur. Par ailleurs, une fiche de présence est obligatoirement signée par l'apprenant.

Article 11 : Tenue et comportement

Les apprenants sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 12 : Usage du matériel

Chaque apprenant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les apprenants sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

A la fin du stage, l'apprenant est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que l'apprenant est clairement autorisé à conserver.

Article 13 : Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 14 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels

des apprenants Créalyz SAS décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les apprenants dans les locaux.

Article 15 : Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement de l'apprenant à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction qui peut être : l'avertissement oral, l'avertissement écrit, l'exclusion temporaire ainsi que l'exclusion définitive. La définition et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la procédure disciplinaire, relèvent du Code du Travail (Art. R6352-3 et suivants).

Article 16 : Publicité

L'apprenant est systématiquement informé de ce règlement intérieur avant la session de formation